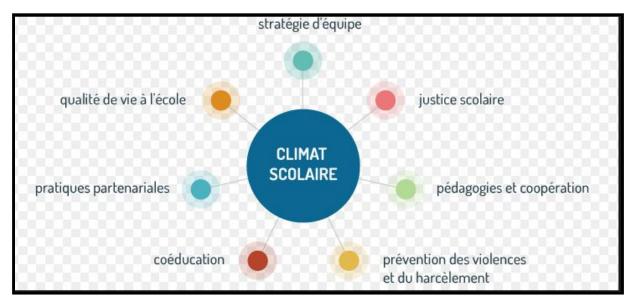


Le climat scolaire au collège

Vous trouverez dans ce livret un état des lieux de ce que nous faisons au collège St Joseph de Janzé pour accompagner nos jeunes autour de la question du climat scolaire.

Au travers des 7 piliers,



qui découlent, pour nous éducateurs à St Joseph, de l'approche systémique proposée par Eric Debarbieux, de l'Observatoire international de la violence à l'École, et président du Conseil scientifique des États généraux de la sécurité à l'École. Les actions mises en place dans notre collège visent à :

- Créer une atmosphère propice au travail, au bien-être des jeunes,
- Permettre à chaque jeune d'avoir une bonne estime de soi,
- Accompagner l'éducation des jeunes dans la relation à l'autre,
- Vivre réellement l'école inclusive,
- Créer de l'harmonie dans l'univers scolaire.

La communauté éducative du collège St Joseph

1^{er} pilier:

Le travail en équipe est fondamental pour amener cohérence et cohésion :

- Deux journées de pré-rentrée pour prendre un vrai temps afin d'évoquer chaque élève avec ses particularités,
- Des actions de solidarité à fortes résonances collectives,
- ➤ Une concertation ** de vie scolaire chaque matin avant l'accueil des élèves (15 mn en équipe) et une heure hebdomadaire de concertation de l'équipe de vie scolaire pour réguler,
- ➤ Un conseil de direction hebdomadaire ** (2h30),
- ➤ Une concertation des professeurs principaux par niveau par quinzaine ** (1h),
- > Une concertation pédagogique dans presque toutes les disciplines (durée variable),
- ➤ Un conseil diagnostique ** en octobre et deux conseils de classe **,
- Un dialogue riche et quotidien entre adultes autour des élèves.

2^{ème} pilier:

Travailler la justice scolaire comme aspect fondamental

- ➤ Une échelle de sanction éducative graduée et cohérente,
- Une réflexion collégiale pour la prise de décision : un adulte ne pose pas de retenue seul par exemple,
- Un règlement ré-interrogé chaque année en équipe,
- Un processus éducatif de mise en garde pour accompagner la sanction si elle doit être posée,
- ➤ Lors de chaque concertation **, un temps accordé pour échanger sur les cas d'élèves qui nous préoccupent.

3^{ème} pilier:

Travailler la coopération entre élèves c'est construire le « je » dans un « nous »

- > Travail sur les pédagogies coopératives entre élèves,
- ➤ Formation avec Sylvain Connac (Pédagogue Enseignant-chercheur au LIRDEF Maître de conférences en Sciences de l'Éducation) en 2016-2017,
- Utilisation du tétraèdre pour s'entraider,
- > Travail transversal pendant la semaine autrement,
- > Tutorat entre élèves en fonction des besoins.

4^{ème} pilier:

Travailler les actions de prévention

- Proposer des temps de formation humaine en 6ème 5ème,
- Travailler la question du harcèlement dans les cours d'EMC, en vie de classe via le site gouvernemental "Non au harcèlement",
- Pose, dans chaque espace du collège, de l'affiche "non au harcèlement",
- Interventions régulières de la BPDJ pour aborder différents thèmes tels que racket, harcèlement, justice des mineurs, produits stupéfiants,
- Intervention d'une compagnie de théâtre pour traiter du harcèlement différemment,
- ➤ Interventions sur les dangers du numérique en 6/5 avec conférence auprès des familles,
- Intervention du conseil départemental sur la sécurité dans les transports.

5^{ème} pilier:

Travailler la coéducation avec les parents, c'est créer une alliance éducative avec les familles

- Réunions de rentrée pour les familles afin de baliser nos axes de travail éducatifs de l'année,
- > Deux rencontres parents-professeurs pour dialoguer

autour du jeune,

- Favoriser le dialogue avec les familles pour résoudre ensemble les problématiques avec une grande disponibilité de l'équipe,
- > Des parents présents et acteurs pour animer le BDI aux côtés du collège,
- Une réunion regards-croisés en décembre : faire un point sur la classe avec les regards croisés des parents, des élèves, des professeurs,
- > Travailler en confiance avec nos associations APEL et OGEC,
- ➤ Organisation par l'A.P.E.L de soirées sur l'accompagnement parental à l'heure de l'adolescence.

6ème pilier:

Développer des pratiques partenariales cohérentes et homologuées guidées en interne par un professeur référent des élèves à besoins éducatifs particuliers

- ➤ Interventions du Point information jeunesse au collège pour favoriser la parole libre avec le programme « The Box »,
- ➤ Liens avec l'UDSP35 (formation PSC1) et la gendarmerie (accompagnement du PPMS),
- Partenariats réguliers avec des professionnels spécifiques : médecin scolaire, référente MDPH, Unité Mobile, CMP, ITEP, CDAS, ASE, SESSAD, les

- professionnels de santé afin de mettre en place un projet pédagogique au plus près des besoins des élèves,
- ➤ Mise en place du projet « Strong » au niveau 5^{ème} en 2017-2018 pour développer les compétences psychosociales des élèves (le vivre-ensemble et l'estime de soi),
- > Présence une fois par semaine d'une psychologue clinicienne au service des élèves et des familles.

7^{ème} pilier:

Travailler à la qualité de vie à l'école : le beau appelle le beau....

- Une salle attitrée pour chaque classe de 6ème,
- Collège en travaux d'équipements depuis 1998,
- ➤ Une cour 6-5 séparée d'une cour 4-3 pour accompagner progressivement l'arrivée dans de nouveaux espaces,
- > 3 nouvelles phases de travaux entre 2017-2020,
- ➤ Et pour améliorer encore la qualité de vie au collège...
- Des salles spécialisées, équipées,
- Un projet numérique nomade depuis la rentrée de septembre 2019.

Quel est notre protocole lorsqu'un élève nous signifie un éventuel mal-être ?

- 1. Alerte (élève-parents-personnels-autres...)
- 2. Réception par la responsable de vie scolaire ou le directeur adjoint de la personne qui alerte et <u>écoute immédiate</u>
- 3. Faire émerger des noms d'élèves autour des 3 types de postures face à un élève potentiellement harcelé. (Élève en souffrance, est-il seul ? Élève mis en cause Qui au singulier ? Qui au pluriel ? Qui sont les éventuels témoins ?)
- 4. Enquête avec réception de chaque jeune individuellement (Victime-Témoins-Acteurs) suite à cette alerte,
- 5. Formulation à l'écrit pour garder trace et éviter de faire répéter,
- 6. Demande de traces écrites si des éléments proviennent des réseaux sociaux qui sont, pourtant, des éléments hors du champ de responsabilité du collège,
- 7. Information aux parents des "Élèves en souffrance" dans la journée (par téléphone ou en RDV)
- 8. Invitation à passer à la gendarmerie en cas d'éléments pénalement repérés
- 9. Protection du jeune "en souffrance" si besoin
- 10.Lien avec la cellule de médiation de la Direction Diocésaine et le Centre Médico-Scolaire du secteur si besoin pour une écoute extérieure et faire face avec encore plus de discernement,
- 11. Synthèse rapide en équipe des éléments pour prise de décision qui peut amener :
 - a. une sanction immédiate
 - b. un conseil éducatif
 - c. un conseil de discipline en fonction de la gravité des faits conformément au règlement intérieur,
- 12.Une mesure conservatoire (mise à distance parfois nécessaire)
- 13.Une fiche d'information préoccupante peut être faite pour alerter de la fragilité d'un jeune,
- 14.Une fiche « incident grave » peut être faite pour signaler aux autorités les faits
- 15. Activation du conseil d'élèves, si nécessaire, pour aider à une résolution collective des conflits (travail autour du rôle des témoins et accompagnement de l'Élève **en souffrance**).



Collège SAINT JOSEPH

45 Rue Paul Painlevé

35150 JANZE

www.stjojanze.fr

02 99 47 00 71

secretariat@stjojanze.fr